

## CTL du 10 janvier 2013, la FSU ne lâche rien ...

L'ensemble des élus du comité technique (FSU-CGT-Solidaires) a boycotté le comité technique de la DISI du 13 décembre 2012, pour signifier leur désaccord profond vis à vis de la politique de suppression d'effectifs à la DGFiP et de baisse des crédits de fonctionnement.

Ce boycott suivait en droite ligne la grève et la mobilisation des personnels du 27 novembre.

Pour la FSU rien n'ayant évolué depuis, les 18 suppressions d'emplois à la DISI Paris Champagne étant maintenues pour 2013, il était logique de poursuivre l'action dans la même direction.

Les élus FSU ont donc proposé à la CGT et à Solidaires de poursuivre le boycott du CT sur les suppressions d'emplois et ainsi de ne pas cautionner, par notre présence, un simulacre de dialogue social qui entérinerait les suppressions d'emplois dans notre direction.

Malheureusement, les représentants de la CGT et de Solidaires n'ont pas répondu favorablement à notre demande (nos camarades syndicalistes semblaient s'être entendus avec la direction pour que le CT se réunisse avant la date butoir du 15 janvier).

En conséquence, le CT se tenant, nous, élus FSU, nous sommes rendu à la réunion pour faire la proposition de dissocier le CT en deux parties : une pour traiter de tous les points de l'ordre du jour, hormis le thème des suppressions d'emploi dont nous demandons le traitement dans une seconde partie, que nous boycotterions.

Nous n'avons pas été suivis dans cette démarche par les autres partenaires syndicaux.

Cependant le président du CT a respecté notre demande.

**La délégation FSU a rempli son mandat en défendant les intérêts des personnels sur différents sujets durant toute la première partie de la réunion ( cf la suite du compte rendu).**

**Elle a quitté ensuite la réunion, laissant la direction seule avec la CGT et Solidaires pour discuter de l'indiscutable : les suppressions d'emplois.**

### Points à l'ordre du jour :

#### 1. Application de la circulaire harmonisée sur le temps de travail et les congés.

La date de mise en application est le 10 janvier (date du CTL).

Conséquences sur :

- **le temps de travail :**

Les personnels de l'assistance devraient être soumis au régime du forfait obligatoire.

Cependant dans la mesure où 80% des personnels de l'assistance de la DISI sont aux horaires variables, le directeur est intervenu pour mettre en place un moratoire.

La question se pose quant à une application stricte de ce régime, et de sa date d'effet ...

- **les autorisations d'absence :**

Pour beaucoup, elles relèvent de l'interprétation du chef de service ou du service RH concerné.

- **Les « gardes d'enfant » :**

le caractère « imprévisible » d'absence de solution de garde, n'a aucune définition stricte.

- **Les visites médicales chez les spécialistes :**

le texte ne parle plus d'« AA » mais de facilités horaires. Celles-ci ne sont plus accordées que dans les cas de maladies graves ou rares et « à titre exceptionnel ».

- **La formation professionnelle :**

Le texte ne mentionne pas de limites aux « AA », or à la DISI, cette limite est posée « arbitrairement » à cinq jours sous le prétexte qu'un agent de la DGFiP a d'autres missions.

Lorsque l'on sait, par ailleurs, que six de nos collègues attendent la rémunération de leur formation, pour certains, depuis novembre 2011, nous sommes en droit de nous interroger sur la place accordée à la formation professionnelle à la DISI.

- **Certaines « AA » ont complètement disparues :**

- **Visites aux parents hospitalisés.**

- **Congés pour fin de vie d'un proche.**

#### 2. Le Tableau de Bord Veille Sociale (TBVS) :

- **Journée de carence :**

Une indication flagrante est l'influence de la journée de carence sur le nombre des arrêts de maladie recensés par les indicateurs.

On constate en effet une baisse significative et continue depuis le 3<sup>ème</sup> trimestre 2012 du nombre des arrêts de maladie.

Comme on le pressentait, cette mesure, visant à stigmatiser les agents de la fonction publique, sous le faux prétexte de traitement égalitaire des salariés, provoque une dégradation de la santé de certains de nos collègues, voire un risque sanitaire pour l'ensemble de la population des agents du service public.

• **Écrêtement horaire :**

**Le Tableau de Veille Sociale révèle également un nombre important de personnes ayant subi un écrêtement horaire.**

77 agents ont été concernés. La récupération par demie journée à hauteur d'une journée par mois est un droit.

Cependant la charge effective de travail est telle que nos collègues concernés sont parfois dans l'incapacité de s'absenter une journée dans le mois.

Le TBVS offre à la direction générale un excellent outil de recensement du déficit de la masse salariale.

**3. Le TAGERFIP du 01/01/2013 :**

**On constate que quatre antennes de la CID de Paris n'ont pas de cadre A.**

La Direction confirme la vacance de longue date de ces postes et n'espère pas de recrutement dans un proche avenir.

De plus, au niveau de la DG, il n'est pas envisagé de rouvrir une filière d'inspecteur assistant utilisateur, alors que cette mission est bien spécifique.

Ainsi le directeur de la DISI a converti un des ces postes de cadre A en administratif et l'a transféré vers l'ESI de Nemours.

**4. Le refus du contrôle de déclaration fiscale des agents des finances publiques**

**par toute autorité autre que celle du secteur d'assiette concerné.**

**Ce point a été ajouté à notre demande qui répond au fort mécontentement des personnels.**

Notre démarche repose sur le fait qu'il nous paraît anormal d'être contrôlé par son chef direct, notateur/évaluateur par ailleurs. Parmi la direction, certains ont compris le bien-fondé de ce sujet.

Le directeur s'est donc engagé, à nouveau, à se déplacer pour exposer aux personnels le sens de la démarche (son engagement initial de déplacement s'était transformé en « brèves » sur le portail de Bobigny et Montreuil-Blanqui).

**5. Fermeture de l'éditique à Créteil :**

**La date retenue est le 1<sup>er</sup> avril 2013. La direction semble vouloir satisfaire les vœux de l'ensemble des agents concernés.**

Toutefois les agents arrivés après 2004, date de l'annonce du plan de fermeture de l'éditique, ne peuvent bénéficier du pécule lié au reclassement et à la perte indemnitaire qui en découle.

Ainsi un collègue affecté en 2006 ne percevra aucune indemnité compensatoire après 7 ans de bons et loyaux services.

***Déclaration des élus de la FSU-Finances de la DISI Paris Champagne***

*Pour notre premier rendez-vous de l'année 2013, nous aurions aimé commencer par une note optimiste et positive en matière de dialogue social et particulièrement concernant les conditions de travail des personnels.*

*Or, un des principaux sujets de ce CTL porte sur les suppressions de postes qui frappent de plein fouet les services de la DGFIP et plus particulièrement ceux de la DISI Paris Champagne.*

*En effet, parmi les services informatiques, la DISI Paris Champagne est loin d'être épargnée, puisque sa « contribution » est fixée par la DGFIP à 18 suppressions de postes, dont 13 à l'ESI de Paris-Montreuil.*

*Le mardi 27 novembre 2012, jour du comité technique de réseau qui a entériné 2 062 suppressions d'emplois et une baisse des crédits de fonctionnement de 9% pour 2013, la majorité des organisations syndicales de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) ont appelé les agents des finances publiques à se mettre en grève pour dénoncer notamment les suppressions d'emploi.*

*Le 13 décembre 2012, pour ces mêmes raisons les représentants des personnels de la CGT FP, de Solidaires FP et de la FSU - Finances de la DISI Paris-Champagne n'ont pas siégé au comité technique local.*

*Aujourd'hui rien de nouveau ne nous est proposé par rapport au 13 décembre, vous comprendrez que par cohérence et par respect des personnels nous ne pouvons nous prêter à un simulacre de dialogue social où il s'agit d'entériner des suppressions d'emplois.*

*Pour ces raisons, nous ne souhaitons pas siéger sur ce point afin de ne pas cautionner une politique de l'emploi désastreuse et dévastatrice pour les conditions de travail des personnels.*

*Nous vous demandons donc de ne traiter dans ce CT que des suppressions d'emploi et de fixer un nouveau comité technique pour traiter des autres questions.*

*Ou à défaut, nous vous demanderons de ne traiter qu'en fin de réunion, après les questions diverses, le point sur les suppressions d'emploi, pour lequel nous ne siégerons pas.*

***Enfin la FSU-FINANCES réitère ses exigences sur :***

- ***L'arrêt des suppressions de postes,***
- ***L'arrêt des suppressions de services en particulier les ateliers d'éditique des ex-DI,***
- ***La dotation de l'ensemble des postes vacants, soit 6% des effectifs actuels.***

***Par ailleurs la FSU-FINANCES réaffirme :***

- ***Le refus d'un statut interministériel des informaticiens***
- ***L'abrogation de la prime de fonctions (PFR) et de résultats***
- ***L'accès au 8<sup>ème</sup> échelon pour tous les agents d'administration principaux de 1<sup>ère</sup> classe satisfaisant les conditions statutaires***
- ***L'abrogation des jours de carence***
- ***Le paiement d'une NBI aux agents informaticiens, équivalente à celle servie aux personnels administratifs de la région Île de France***
- ***Le respect des plans de qualification***